



**RAPPORT SUR LA SITUATION  
ECONOMIQUE ET SOCIALE  
AU BENIN EN 2004**

JUIN 2005

## DONNEES DE BASE

## Caractéristiques géographiques et humaines

- ✓ Superficie : 115 762 km<sup>2</sup>.
- ✓ Population: 7 210 121 habitants en 2004
- ✓ Répartition de la Population: Hommes : 48,5% ; Femmes : 51,5% ; population Rurale : 61,1 % ; population urbaine : 38,9 % (RGPH 3 : 2002). Population formée d'un peu plus de 50 ethnies dont les Fon, Yoruba, Aja, Gen, Waci, Weme, Dendi, Baatombu, Peuhls, Betammaribe, Waaba, Ayizo, Idaasha, Maxi, Gun, Lekpa, Natemba, Yowa, Anii, Berba, Shabe, Foodo, Anii, Gulmanceba, etc.
- ✓ Langue officielle : Le français.
- ✓ Langues Nationales (52 recensées) : Fon, Yoruba, Dendi, Aja, Ayizo, Tofin, Saxwe, Gen (Mina), Baatonum, Ditammari, Waama, Gun, Idaasha, Fulfulde, Mokole, Boko, Nateni, Yom , Lekpa, Saxwe, Xwela, Weme, Gulmancema, etc.
- ✓ Densité : 62,3 habitants au km<sup>2</sup> (2004).
- ✓ Taux de croissance démographique 1992-2002 : 3,2 % [RGPH 3].
- ✓ Principales villes: Porto-Novu (capitale administrative, siège du Parlement, 223 552 habitants), Cotonou (capitale économique, siège du Gouvernement, 665 100 habitants), Djougou (19 020 habitants), Abomey (59 672 habitants), Bohicon (65 974), Parakou (149 810 habitants.), Ouidah ( 37 647 habitants), Lokossa (36 954 habitants)[Données du RGPH3, 2002].

## Economie

- ✓ PIB par habitant (2004): 300 023 F CFA ( 457, 38 Euros ou 600 USD (contre 292 500 F CFA 2003) .
- ✓ Taux de croissance du PIB : 3 % (2004)
- ✓ Taux de croissance du PIB par habitant (2003-2004) : 2,6 %.
- ✓ Répartition du PIB par secteur d'activité (2002) : Primaire : 34 %, Secondaire : 14 %, Tertiaire : 52 % (UEMOA-INSAE).
- ✓ Répartition de la Population active par secteur: Primaire : 65 %, Secondaire : 5 %, Tertiaire : 30 % (RGPH3, 2002).
- ✓ Principales Productions (2004): coton: 330 000 t, arachide: 164 700 t, manioc: 3 100 000 t, maïs: 786 000 t, mil et sorgho: 197 800 t, igname: 2 000 000 t, Riz Paddy: 54 300 t.
- ✓ Indice de perceptions de la corruption (TI, 2004): 3,2 sur 10 (Rang mondial: 77 sur 146; Rang Afrique: 9 sur 34).
- ✓ Notation de risque d'insatiabilité politique: 5/7, risque modéré (UEMOA et Credit Risk International, 2004; moyenne UEMOA: 3,6/7).
- ✓ Notation de risque financier: 5/7: risque modéré (UEMOA et Credit Risk International, 2004, Moyenne UEMOA: 3,4/7).

✓ Notation de Crédit souverain; B moyen (Standard and Poor's, 2005)

#### Indicateurs sociaux

- ✓ Espérance de vie à la naissance (années) : 59,2 (RGPH 3, 2002).
- ✓ Population en dessous du seuil de pauvreté (2002): 28,5 % (dont milieu rural : 31,6 %, et milieu urbaine : 23,6 % (INSAE: Enquête QUIBB, 2003).
- ✓ Taux Brut de Natalité (TBN): 41,17 pour mille (2002).
- ✓ Taux de mortalité infantile : 90 pour mille (2002) [Taux de mortalité des Enfants de moins de 5 ans : 146,4 pour mille (2002), RGPH 3].
- ✓ Taux de Prévalence du VIH/SIDA: 1,9 % (2000) [PNLS].
- ✓ Indicateur de développement humain (IDH) selon le RMDH<sup>1</sup>: 0,431 en 2003 avec un classement de 162 sur 177 (RMDH 2005). [Le Bénin est un pays à faible niveau de développement humain]
- ✓ Taux Brut de Scolarisation (TBS): 94,3% (2002)
- ✓ Taux Net de Scolarisation: 51,3% en 2002 dont garçons: 56,9 % et Filles: 45,3% [2002].
- ✓ Taux d'alphabétisation des adultes : 32,6 % ( Hommes : 45 % ; Femmes : 21,9%; Indice de parité du Genre: 0,49) [2002].
- ✓ Taux d'alphabétisation des 15-24 ans : 42,9 %.
- ✓ Aide Publique au Développement par habitant (versements nets) : 33,6 Dollars Américains<sup>2</sup>.

#### Accords internationaux

La République du Bénin est membre des organisations ci-après:

- q l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA),
- q la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- q le Conseil de l'Entente,
- q l'Union Africaine (UA),
- q l'ONU et les Agences du Système des Nations Unies,
- q l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie (OIF),
- q l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI),
- q l'Organisation des Etats Sahélo-Sahariens,
- q le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique,
- q etc..

<sup>1</sup> Voir <http://www.undp.org>

<sup>2</sup> RMDH 2005, page 234.

## TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	6
II. VUE D'ENSEMBLE	6
III. LA SITUATION POLITIQUE	7
3.1. Une démocratie apaisée	7
3.2. Dynamique des institutions de la république:	8
3.3. La révision de la constitution: la règle des trois quarts et celle des quatre cinquièmes.	9
3.4. La liste électorale permanente informatisée	10
et le médiateur de la république	10
3.5. La lutte contre la corruption	11
3.6. La décentralisation et la réforme administrative	12
3.7. Les Droits humains et liberté de la presse.	13
3.8. La fronde sociale	14
3.9. La diplomatie et les relations extérieures	15
IV. L'ECONOMIE	15
4.1. Le secteur réel	15
4.2. La situation monétaire	16
4.3. La balance des paiements.	17
4.4. La gestion budgétaire	17
4.5. La dette	18
V. LA SITUATION SOCIALE	20
5.1. La Pauvreté	20
5.2. La situation des femmes.	22
5.3. Le VIH/SIDA	23
VI. LA CONTRIBUTION DU PNUD	25
5.1. Le PNUD au niveau mondial	25
6.2. Le PNUD au Bénin	25
6.3. La Contribution du Représentant Résident en tant que Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies	29

VII. CONCLUSION 29

SIGLES ET ABREVIATIONS 36

## I. INTRODUCTION

Dans ce rapport, la situation économique et sociale au Bénin en 2004 a été analysée dans les domaines ci-après: la vie politique, la gestion de l'économie, la situation sociale et la contribution du PNUD. Dans chacun des domaines, les aspects abordés sont ceux qui ont été repérés comme importants.

Dans le domaine de la vie politique, les aspects analysés sont la nature du régime démocratique, le dynamisme des institutions, le spectre de la révision de la constitution, la liste électorale informatisée et le médiateur de la république, la lutte contre la corruption, la décentralisation et la réforme administrative,, les droits humains et la liberté de la presse, la fronde sociale récurrente et les relations extérieures.

Au niveau de la gestion de l'économie, les évolutions les plus significatives qui concernent le secteur réel, la situation monétaire, la balance des paiements, les performances budgétaires, et la dette ont été abordées.

En matière de situation sociale, la pauvreté, la situation des femmes vue sous l'angle des droits humains et le VIH/Sida sont les points d'analyse.

Dan le domaine de la contribution du PNUD, il a été fait le point des résultats acquis depuis 1997 et le point de la mise en place du cycle de coopération 2004-2008

## II. VUE D'ENSEMBLE

Contrairement aux trois années précédentes (2001 à 2003), l'année 2004 a été au Bénin une année sans élection. Cependant, il s'est agi d'une année particulière pour plusieurs raisons. Le programme d'assistance du FMI démarré en 1993 est arrivé à échéance en décembre 2003, le pays débute l'année économique en subissant le choc des restrictions nigérianes en matière de réexportation et les remous socio-politiques de la criminalité transfrontalière cristallisés par l'affaire dite Hamani Tidjani, la chute des cours du coton, la hausse des prix du pétrole et la baisse du cours du Dollar américain.

L'année 2004 aura été celle qui a vu les mandatures de deux organes constitutionnels de contre-pouvoir renouvelées: La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HACC) et le Conseil Economique et Social (CES). En ce qui concerne la HAAC, le Président de la République a saisi l'occasion à lui offerte pour dénoncer les tares de la presse béninoise qui est pourtant l'une des plus libres en Afrique subsaharienne.

On peut dire sans risque de se tromper qu'il s'agit aussi d'une année d'incertitudes. En effet, le spectre d'une éventuelle révision de la constitution en vigueur depuis 1990 pour sauter les verrous de limitation d'âge et du nombre de mandats des candidats aux fonctions de président de la république va alimenter débats et controverses au niveau de la classe politique, dans la société civile et dans les médias tout au long de l'année.

Par rapport à 2003, les contre-performances des administrations fiscales ont fait apparaître des déficits de recettes de l'ordre de 16 milliards

de francs CFA<sup>3</sup> au premier trimestre. Il s'agit des effets du choc des restrictions nigérianes et du mauvais fonctionnement du Port Autonome de Cotonou. Le ministre des finances a décidé de faire des coupes sombres dans les dépenses publiques et au pire des cas de geler les dépenses d'investissements et ne s'en tenir qu'aux dépenses de souveraineté. Pour éviter les effets néfastes des anticipations des agents économiques quant à une cessation des paiements par le Gouvernement, le ministre des finances est monté au créneau pour éclairer l'opinion publique sur la nature des chocs et les mesures correctives envisagées par le gouvernement. Il a alors réaffirmé la volonté et la capacité du gouvernement à faire face aux dépenses de souveraineté dont notamment les salaires.

L'année 2004 a été aussi la deuxième pour la mise en œuvre du premier DSRP du Bénin adopté en décembre 2002. A ce niveau, on a enregistré la clarification par le gouvernement du cadre institutionnel de gestion et de suivi-évaluation des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté pour atteindre en 2015 les OMD.

En terme de résultats obtenus dans la gestion de l'économie en 2004, on peut noter un taux de croissance réel de 3 % sur une prévision de 5,7% contre 4,4 et 4,8% en 2002 et en 2003. Le taux d'inflation a diminué de 1,5 en 2003 à 0,9% en 2004. Le déficit budgétaire s'est légèrement aggravé passant de 4,5% en 2003 à 4,8 % en 2004. Les investissements n'ont augmenté que de 2,3% par rapport à 2003. Malgré les difficultés, la gestion macroéconomique prudente a donné de bons résultats par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA.

### III. LA SITUATION POLITIQUE

#### 3.1. Une démocratie apaisée

Depuis 1991, les transformations politiques ont progressivement permis de consolider les bases de la démocratie pluraliste. C'est ainsi que le processus électoral a favorisé l'alternance politique (1991 et 1996) et une large participation de la population aux choix des gouvernants à travers les élections présidentielles, législatives et communales. Il s'agit de trois élections présidentielles (1991, 1996 et 2001), quatre élections législatives (1991, 1995, 1999 et 2003), une élection communale et municipale (2002). Malgré le grand nombre de partis politiques (106 recensés en 2004<sup>4</sup>), les élections se sont souvent déroulées dans le calme avec une participation importante (entre 65 à 80 %). Cependant, les dysfonctionnements qui ont marqué les élections présidentielles de 2001 ont montré que des défis restent encore à lever pour consolider la démocratie béninoise. Le pays se veut une démocratie apaisée, politiquement stable où règne l'Etat de droit et dont tous les habitants jouissent des libertés fondamentales.

---

<sup>3</sup> Soit 24,6 millions d'Euros.

<sup>4</sup> Biokou, M-P, 2004: Les partis Politiques au Bénin, Site Internet IZF, Février 2004

### 3.2. Dynamique des institutions de la république

Renouvellement des mandatures de la HAAC et du CES. En 2004, le processus démocratique a démontré sa stabilité avec le renouvellement des mandatures de deux des cinq institutions constitutionnelles de contre-pouvoir<sup>5</sup>, à savoir le Conseil Economique et Social et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication<sup>6</sup>.

Selon la constitution, " le Conseil économique et social donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises. Les projets de loi de programme à caractère économique et social lui sont obligatoirement soumis pour avis. Le Président de la République peut consulter le Conseil Economique et Social sur tout problème à caractère économique, social, culturel, scientifique et technique. Le Conseil économique et social peut, de sa propre initiative, sous forme de recommandation, attirer l'attention de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement sur les réformes d'ordre économique et social qui lui paraissent conformes ou contraires à l'intérêt général. Sur la demande du Gouvernement, le Conseil Economique et Social désigne un de ses membres pour exposer devant les commissions de l'Assemblée Nationale l'avis du Conseil sur les projets ou propositions de lois qui lui sont soumis"<sup>7</sup>. A l'installation de la nouvelle mandature qui est la troisième, le chef de l'Etat a félicité les Conseillers de la deuxième pour l'esprit de discernement, de courage et de disponibilité et le sens aigu de responsabilité dont ils ont fait preuve en rendant l'institution plus visible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En effet, selon lui, et dans l'esprit de la Constitution, en tant qu'émanation des différentes couches socioprofessionnelles, le CES est au Bénin un des cadres institutionnels privilégiés où se matérialise la participation du peuple et où les acteurs économiques et sociaux sont associés aux grandes réflexions qui président à l'élaboration des grandes décisions et politiques de développement<sup>8</sup>.

Selon la Constitution<sup>9</sup>: "la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi. Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication". De façon concrète, les activités les plus importantes de la HAAC sont les suivantes: (1) La gestion des campagnes médiatiques pour les élections législatives, présidentielles et municipales; (2) La gestion du mode d'accès des partis, des associations et des citoyens aux médias de service public; (3) La gestion des fréquences de radiocommunication et la délivrance des licences d'exploitation des radiodiffusions sonores et télévisions privées ; (4) La délivrance des cartes de presse ; (5) La gestion des crédits relatifs à

<sup>5</sup> Les autres institutions sont la Cour constitutionnelle (CC), la Cour suprême (CS) et la Haute Cour de Justice (HCJ).

<sup>6</sup> Les nouveaux conseillers de la troisième mandature du CES ont été installés le 16 Juillet 2004 et ceux de la HAAC le 20 Juillet.

<sup>7</sup> Article 139 de la Constitution.

<sup>8</sup> Bénin, 2004, Discours sur l'Etat de la Nation, Porto-Novo, le 31-12-2004.

<sup>9</sup> Article 142 et 143

l'aide de l'Etat à la presse privée; (6) La gestion des programmes de formation et de recyclage des journalistes<sup>10</sup>.

Le Président de la République a saisi l'occasion de l'installation de la nouvelle mandature de la HAAC pour dénoncer les dérives que connaît la presse béninoise qui est pourtant l'une des plus libre du continent africain et cela malgré l'aide financière substantielle faite par le Gouvernement aux organes privés depuis 1997 et gérée par la HAAC<sup>11</sup>.

### 3.3. La révision de la constitution: la règle des trois quarts et celle des quatre cinquièmes.

Les débats sur la révision de la constitution ont commencé en 2003. Ils ont atteint leur point culminant en février et mars 2004. De quoi s'agit-il ? Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour Mars 2006. Compte tenu des dispositions de la Constitution béninoise, le Président Mathieu Kérékou, élu en 1996 et réélu en 2006 ne pourra plus se présenter pour deux raisons: il aura fait les deux mandats prévus par la Constitution et dépassé la limite d'âge de 70 ans. Aussi, les élections de 2006 sont-elles une opportunité d'alternance à la tête du pays. Tandis qu'une partie de la classe politique et de l'opinion publique souhaite que cette alternance ait lieu, une autre penche pour une révision de la constitution qui permettrait à l'actuel Président de la République de briguer un troisième mandat en 2006. Des partis politiques et organisations syndicales sont montés au créneau pour donner clairement leur position sur la question. En matière de positionnement, les partisans et les adversaires de la révision de la constitution se retrouvent tant dans l'opposition que dans la mouvance présidentielle majoritaire à l'Assemblée Nationale et parmi les élus locaux. Le fait nouveau est l'intervention de certains syndicats qui ont publiquement pris position contre la révision. Parmi ceux-ci, on peut citer le cas de la CGTB<sup>12</sup> dont le secrétaire général a donné une conférence publique pour dire l'opposition de son organisation à toute initiative de révision de la loi fondamentale du pays. Pour se conformer aux dispositions de la loi, les partis politiques ont tenu leur congrès statutaire. Ces rencontres ont été l'occasion pour ces partis et leurs leaders et militants de se prononcer pour ou contre la révision de la constitution. Le paradoxe est que tout au long de l'année, aucune initiative concrète n'a été prise ni au gouvernement ni au parlement pour enclencher le processus de cette révision. Le problème est que la révision de la Constitution béninoise prévue par les articles 154, 155 et 156 n'est pas une opération facile. En effet, "l'initiative ... appartient concurremment au Président de la République, après décision prise en Conseil des ministres, et aux membres de l'Assemblée nationale. Pour être pris en considération, le projet, ou la proposition de révision, doit être voté à la majorité des trois quarts des membres composant l'Assemblée Nationale"<sup>13</sup>. Pour être effective, la proposition doit être approuvée par référendum ou voté à la majorité qualifiée des quatre

<sup>10</sup> Voir le site Internet de la HAAC : <http://www.haac-benin.org>

<sup>11</sup> Revue La Marina Bénin, Présidence de la République No 003, Sept-Oct 2004

<sup>12</sup> Confédération Générale des Travailleurs du Bénin

<sup>13</sup> Bénin: 1990: Constitution de la République du Bénin, article 154 et 155.

cinquièmes des membres de l'assemblée nationale. Par ailleurs, "aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine et la laïcité de l'Etat ne peuvent faire l'objet d'une révision"<sup>14</sup>. Le problème de fonds est que le référendum risque de coûter cher aux finances publiques et qu'il serait difficile d'obtenir une majorité qualifiée au parlement pour voter la révision même si la mouvance présidentielle dispose d'une majorité absolue au sein de l'hémicycle. En effet, certains des leaders de partis politiques membres de cette mouvance ont des ambitions présidentielles qui seraient compromises par une telle initiative. Et même si l'opération de révision réussissait, les lendemains risquent de devenir incertains. En effet, les groupes opposés à la révision peuvent organiser la désobéissance civile et des mouvements de protestation à l'intérieur du pays. En plus, tous les anciens leaders écartés de la course par les limitations d'âges et de nombre de mandats vont être remis en course et cela risque compliquer le jeu des alliances.

### 3.4. La liste électorale permanente informatisée et le médiateur de la république

La liste électorale permanente informatisée (LEPI) et le médiateur de la république constituent deux initiatives prises par le Gouvernement au cours de l'année 2004.

La LEPI est proposée pour prévenir les fraudes et éviter les conflits et violences aux cours des consultations électorales. Elle est soutenue par les partenaires au développement et une partie de la société civile. Mais, elle a rencontré la méfiance de la classe politique à l'Assemblée Nationale. En effet, les observateurs ont estimé que, vu la complexité de l'opération, cette liste ne pourra pas être élaborée dans des conditions transparentes et à temps pour servir au cours des élections présidentielles de Mars 2006. En effet, sa confection nécessite un recensement électoral approfondi qui exige du temps et des moyens ainsi que l'adhésion de toutes les composantes de la Nation.

En ce qui concerne le Médiateur de la République, il s'agit d'une institution dont le responsable aura pour mission et vocation d'être un entremetteur, un facilitateur et un acteur préventif de la cohésion sociale et de la stabilité institutionnelle. En fait, le Médiateur de la République est une autorité administrative indépendante nommée par décret et qui est chargée de régler les conflits non-juridictionnels entre les citoyens et l'administration.

Il convient de signaler que les députés n'ont montré aucun empressement à voter les lois à eux soumis par le Gouvernement à propos de ces deux initiatives. Certains observateurs ont soupçonné le Gouvernement de vouloir se servir de la LEPI et du médiateur comme tremplin pour procéder à une révision de la Constitution à laquelle ils sont opposés.

---

<sup>14</sup> ibidem: article 156.

### 3.5. La lutte contre la corruption

Depuis 1996, le Gouvernement a pris l'engagement de lutter contre la corruption. A cet effet, une Cellule de Moralisation de la Vie Publique a été créée à la Présidence de la République et un plan stratégique de lutte contre la corruption a été élaboré. En 2004, un certain nombre de faits ont marqué la vie nationale béninoise dans ce sens. Il s'agit notamment des interventions suivies de perquisitions de la Cellule de la Moralisation sur les lieux de rançonnement des usagers par les fonctionnaires de la douane, du procès des frais de justice criminelle impliquant des magistrats, de l'installation de l'observatoire de lutte contre la corruption et l'examen de "l'affaire dite des 70 milliards" par le Conseil des Ministres.

Le procès des frais de justice criminelle a démarré le 27 janvier 2004. Sur les 99 accusés<sup>15</sup>, 87 ont répondu présents. Les chefs d'accusation retenus contre eux sont les suivants: faux et usage de faux, corruption, escroquerie et détournement de deniers publics. Le montant des frais de justice criminelle sur lesquels porte l'affaire est estimé à 8 milliards de francs CFA<sup>16</sup> pour la période 1996-2000. Le procès a connu son terme avec le verdict tombé le 2 juin 2004. Au total, il y a eu 38 acquittements dont 13 au bénéfice du doute, 71 condamnations avec 7 par défaut et dont la plus lourde est 5 ans de prison ferme.

Au cours du Conseil des Ministres du 11 février 2004, le Gouvernement a fait le point des dossiers de l'affaire des 70 milliards de Francs CFA détournés et a demandé au ministre chargé de la justice de rendre publique une déclaration sur ceux-ci afin d'éclairer l'opinion nationale et internationale. En effet, selon les résultats d'une commission d'enquête mise en place par le Chef de l'Etat, entre 1996 et 1999, plus de 70 milliards de francs CFA d'argent public auraient été détournés dans le cadre de 214 cas de malversations officiellement recensés. L'Etat béninois estime en outre perdre plus de 60 milliards de francs CFA chaque année pour cause de corruption<sup>17</sup>.

L'observatoire de lutte contre la corruption (OLCC) est un organisme de contre-pouvoir autonome et indépendant prévu par le plan stratégique. Les membres, au nombre de 16, proviennent des institutions publiques, de la société civile et du secteur privé<sup>18</sup>. Les missions qui lui sont assignées sont les suivantes: (1) Rechercher et analyser les faits de corruption et les infractions connexes à quelque niveau que ce soit ; (2) Combattre la corruption et les infractions connexes à travers des actions d'information, d'éducation, de prévention et d'action en justice en vue de la répression; (3) Intervenir dans tous les domaines concernés par les faits de corruption. L'Observatoire a été créé par un décret<sup>19</sup> qui est appelé à être, à terme, remplacé par une loi que le Gouvernement déposera au Parlement. Il fonctionne sur la base de deux

<sup>15</sup> Dont 27 magistrats, 45 personnels de justice, 19 employés du trésor et 8 agents extérieurs.

<sup>16</sup> Soit 12,2 millions d'euros.

<sup>17</sup> Coovi Bernard, 2004: Corruption à tous les étages, Le Nouvel Afrique Asie, No 176, Mai 2004.

<sup>18</sup> Ministères : 4; Corps constitués (finances, justice, comptables) : 3; Journalistes : 1; Société civile : 2 et Syndicats : 2.

<sup>19</sup> Décret No 2004-221 du 21 Avril 2004 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'observatoire de la lutte contre la corruption.

textes : les statuts et le règlement intérieur. Il est prévu qu'avant leur entrée en fonction, les membres feraient l'objet d'une enquête de moralité et prêteraient serment. Leur mandat est de trois ans renouvelable une seule fois. Le financement vient du budget national et des contributions des partenaires. Selon les initiateurs, il s'agit d'un organisme qui s'intègre bien dans le dispositif du DSRP : lutter contre la corruption pour réduire la pauvreté. L'OLCC vient compléter la liste des institutions chargées de la lutte contre la corruption comme Transparency International Bénin et le Forum des organisations de la société civile contre la corruption (FONAC).

Si dans le cadre des réformes, le Gouvernement a décidé d'institutionnaliser la lutte contre la corruption, c'est que celle-ci est une caractéristique de la vie administrative et politique nationale. Cependant, en terme de comparaison, le Bénin ne fait pas partie des pays les plus corrompus en Afrique et dans le monde. Son indice de perceptions de la corruption calculé par l'organisation Transparency International<sup>20</sup> (TI) pour 2004 est de 3,2 sur 10, ce qui le classe au rang 9 sur 34 pour l'Afrique et 77 sur 146 dans le monde. En la matière, le Bénin a enregistré les mêmes performances que l'Egypte, le Mali et le Maroc. L'écart par rapport au Botswana (note: 6/10 et rang: 31), le meilleur pays africain, est de 2,8 et au dernier pays, le Nigeria (note: 1,2 et rang: 146), est de 2<sup>21</sup>. En terme d'interprétation favorable, on peut dire que le Bénin fait partie des 10 premiers pays africains les moins corrompus et est sur le plan international un pays à niveau de corruption moyen.

### 3.6. La décentralisation et la réforme administrative

Les élections municipales de décembre 2002 ont rendu la décentralisation effective au Bénin. L'année 2004 est la deuxième du mandat de cinq ans des maires élus. Pour défendre leurs intérêts, ils ont créé en octobre 2003 l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Dans l'esprit et la lettre, la décentralisation au Bénin est un processus très "encadré" qui prévoit la personnalité morale et l'autonomie budgétaire des communes, mais une tutelle des préfets et un contrôle a priori sur les actes les plus importants de la Commune; un transfert des compétences de l'Etat aux Communes, dans des domaines déterminés par la Loi; un transfert subséquent de ressources sous forme de subventions de l'Etat aux Communes; la possibilité pour les Communes de lever l'impôt, mais dans les limites fixées par la Loi. Le processus est lent et se heurte principalement à l'insuffisance de moyens financiers par rapport aux compétences transférées, à l'insuffisance de personnel communal compétent et au manque de textes d'application des lois pour guider la gestion des affaires communales.

Dans un tel contexte, les actions des partenaires techniques et financiers (PTF) des Communes mériteraient d'être mieux coordonnées et axées sur des objectifs prioritaires parmi lesquels on peut identifier la mise en

---

<sup>20</sup> Transparency International, 2004: "La corruption sévit dans 60 pays et constitue un véritable fléau dans le secteur public", Communiqué de Presse du 20 Octobre 2004.

<sup>21</sup> Letourneux Frédérique, 2005: "sécurité: manque de moyens pour combattre le crime", L'état de l'Afrique 2005, Paris, Jeune Afrique l'intelligent, (pages 136-137).

place d'instruments pour le financement des investissements communaux et la définition d'un cadre de dialogue systématique avec le Gouvernement. Des projets de décrets d'application sont en cours d'élaboration et de discussion.

Au niveau du Gouvernement, on constate l'absence d'une autorité de coordination des réformes liées à la décentralisation. Il n'y a pas non plus de déconcentration d'accompagnement. Ainsi, les transferts de compétences et de ressources ont été lents et insuffisants face aux besoins et aux aspirations des Communes<sup>22</sup>. En 2004, prenant son temps, le Gouvernement s'est contenté d'élaborer le cadre réglementaire des transferts de compétences. Très peu d'actes réels ont été posés dans ce sens. On a noté la mise sur pied d'un comité paritaire comprenant les représentants de l'Etat et des communes pour servir de cadre de négociation sur les questions relatives au transfert de compétences et à l'établissement d'une plate-forme d'appui-conseil. S'agissant du processus du transfert des compétences aux communes, le Gouvernement a retenu le mécanisme dit de transfert en bloc aménagé. Cette démarche distingue deux volets, à savoir, les compétences à transfert immédiat et celles à transfert différé. Selon le gouvernement, ce mécanisme a été privilégié parce qu'il permettrait à l'Etat et aux Communes de disposer du temps nécessaire pour lever les contraintes dont dépendent l'effectivité et l'efficacité des transferts, notamment en ce qui concerne les ressources matérielles, financières et humaines.

En 2004, plusieurs initiatives de coopération décentralisée ont été observées entre les communes du Bénin et celles d'autres pays d'Europe, d'Amérique et d'Afrique. Comme exemples, on peut citer les échanges de visites de délégations entre les élus locaux béninois et leurs homologues des autres pays.

La réforme administrative, quant à elle, s'est révélée depuis fort longtemps comme un chantier difficile à cause de l'opposition des syndicats depuis 1998. Au niveau du Gouvernement, il s'agit d'une volonté difficile à concrétiser et qui exigerait la remise en cause de l'ordre ancien par des mesures comme la dépolitisation de l'administration, l'instauration d'une culture administrative fondée sur l'obligation de résultats et le respect de l'usager et du bien public.

### 3.7. Les Droits humains et liberté de la presse.

Conformément aux dispositions de la Constitution, les droits de l'homme sont assez bien respectés au Bénin. Toutefois, il existe des points de faiblesse en matière de trafic de personnes, de conditions de détention dans les prisons, de violence et discrimination contre les femmes et de capacité de maintien d'ordre. Les personnes pauvres et analphabètes ont des difficultés à faire prévaloir leurs droits face aux abus de certaines autorités et des forces de l'ordre (armée, police et gendarmerie). Le Gouvernement laisse souvent

---

<sup>22</sup> La loi a procédé au découpage du pays en 12 départements et 77 communes. Seuls les 6 départements ont des chefs-lieux connus. Les 12 départements continuent à être gérés par 6 préfectures et 6 directions départementales par ministère sectoriel. On est en face d'une décentralisation inachevée.

impunis les cas de vindictes populaires qui se soldent par des sévices corporels graves et des meurtres à l'encontre de présumés coupables<sup>23</sup>.

Malgré le caractère répressif de certaines dispositions de la loi, la presse béninoise reste l'une des plus libres d'Afrique. C'est pourquoi dans son palmarès sur la liberté de la presse dans le monde d'août 2004, l'organisation Reporters Sans Frontières classe le Bénin avant les États-Unis, le Japon ou l'Italie et en tête de tous les pays du continent africain exceptée l'Afrique du Sud. Avec quinze quotidiens, trois chaînes de télévision, dont deux privées, et de nombreuses radios, le pluralisme de l'information est réel au Bénin qui est considéré à raison comme l'un des pays les plus respectueux de la liberté de la presse sur le continent africain. Le revers de la médaille, ce sont les dérives et manquements à l'éthique journalistique. C'est ainsi que certains journaux publient régulièrement des articles sans avoir vérifié la moindre information. Lors de l'installation de la nouvelle mandature de la HAAC, le Chef de l'Etat a critiqué cet état de choses et invité les Conseillers à prendre leurs responsabilités en utilisant l'aide de l'Etat aux organes de presse privés pour assainir le milieu et aider à l'émergence de véritables entreprises de presse. En effet, les journaux naissent au gré des circonstances, vivent d'expédients et évoluent à la petite semaine. La corruption, le chantage et l'affairisme sont omniprésents chez les professionnels à cause de l'amateurisme et l'influence du pouvoir de l'argent.

Il faut signaler aussi que la presse béninoise souffre également de la profusion des titres. Les lecteurs et les annonceurs sont trop peu nombreux pour assurer une véritable pérennité économique à l'ensemble des journaux. Par conséquent, seuls trois ou quatre titres installés depuis plusieurs années semblent à l'abri d'un éventuel dépôt de bilan. Une instance d'autorégulation, l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (ODEM), tente d'alerter les professionnels sur ces questions.

Au cours de l'année 2004, les états généraux de la presse ont été organisés. Comme avancée qualitative, les professionnels des médias ont pris la décision de constituer deux fédérations d'associations regroupant respectivement les journalistes et les patrons de presse. Il a été retenu aussi le principe de créer un fonds d'aide qui sera une institution de financement des programmes de formation, des projets de développement et de modernisation, d'étude de faisabilité ou de marché dans le secteur de la presse.

### 3.8. La fronde sociale

Au Bénin, la fronde sociale faite de grèves perlées est un phénomène récurrent consécutif à la rentrée scolaire d'octobre de chaque année et qui se trouve toujours être la période de dépôt et de discussion du budget de l'année à venir au Parlement. Elle est d'abord le fait des enseignants qui peuvent être suivis par d'autres corps de la fonction publique et les étudiants des deux universités. C'est ainsi que le système scolaire béninois a été paralysé à la rentrée d'octobre 2004. Les enseignants en grève vont à l'école

---

<sup>23</sup> Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Bénin, 2004.

les lundis juste pour faire le point des négociations et les vendredis pour arrêter la conduite à tenir la semaine suivante. Ainsi, les enfants sont abandonnés à la rue. Les enseignants réclament la revalorisation de leur fonction. Seules les écoles privées et confessionnelles ouvrent leurs portes et fonctionnent normalement. D'autres secteurs de l'administration publique (santé, finances, etc.) ont été paralysés en novembre avant de reprendre cahin-caha les activités.

### 3.9. La diplomatie et les relations extérieures

Le Bénin est membre du Conseil de Sécurité de l'ONU et participe avec des troupes et observateurs aux forces de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo, en Centrafrique et au Libéria. Au cours de l'année 2004, plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement étrangers ont effectué des séjours officiels au Bénin. Parmi les pays concernés, on peut citer l'Afrique du Sud, l'Iran et le Maroc. A cet égard, le Gouvernement estime que de par ses efforts, la maturité de son peuple et le fonctionnement régulier de ses Institutions, le Bénin jouit d'un réel rayonnement à l'extérieur, d'un regain de confiance et de considération de la part de ses partenaires.

Plus spécialement dans le domaine du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, le Bénin a abrité, en novembre et décembre, l'exercice 2004 du cycle « RECAMP IV<sup>24</sup> ». Au regard du nombre de détachements militaires africains, européens et nord-américains qui ont pris part à cette manifestation et la présence de hautes personnalités étrangères, cet exercice s'est inscrit dans le registre des marques d'attention pour le Bénin.

Au cours de l'année 2004, le Bénin a abrité aussi des manifestations culturelles d'envergure internationale comme les festivals "Gospel et racines", "Lagunimages", etc.

## IV. L'ECONOMIE

### 4.1. Le secteur réel

Le taux de croissance économique réelle<sup>25</sup> enregistré en 2004 est de 3% seulement contre une moyenne de l'ordre de 5% sur la période 1995 -2003. Le taux de croissance démographique étant de 3,2%, on comprend alors que dans ce contexte, le PIB par habitant est resté presque le même qu'en 2003<sup>26</sup>.

Les coupes opérées par le Gouvernement dans les dépenses publiques ont touché aussi les secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, eau potable, etc.); ainsi, les objectifs de la gestion budgétaire en matière d'éducation de la

---

<sup>24</sup> Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

<sup>25</sup> Le FMI pense que le taux est seulement de 2,7%.

<sup>26</sup> L'IDH ne devrait alors connaître aucune amélioration si ce n'est au titre de l'espérance de vie à la naissance qui a progressé de 54 à 59 ans entre 1992 et 2002 (RGPH3: 2002).

pauvreté n'ont pas été poursuivis même si les prévisions budgétaires étaient en ligne avec les dispositions du DSRP.

L'indice de la production industrielle a enregistré, en moyenne sur l'année 2004, une baisse de 0,2%, comparativement à son niveau de 2003. Cette évolution est imputable à la baisse de 20,9% de la production des industries textiles, partiellement compensée par les résultats satisfaisants dans le secteur agroalimentaire (+ 0,3%) et celui des produits chimiques (+ 2,1%). Globalement, la production des industries manufacturières a enregistré un repli de 0,6% dont l'impact a été amoindri par la hausse de 3,1% de la production d'électricité, de gaz et d'eau<sup>27</sup>.

Au cours de la campagne 2003-2004, la production du coton a été de 330 000 tonnes soit une diminution de 2% par rapport à la campagne précédente. En ce qui concerne la campagne 2004-2005, la récolte a été de 420 000 tonnes soit une augmentation de 27 % par rapport à la campagne précédente. Par rapport aux résultats de 2003, la production d'arachide est passée de 146 200 tonnes à 164 700 tonnes soit une progression de 13%. En ce qui concerne les cultures vivrières, les productions de maïs, manioc, igname ont respectivement augmenté de 26, 13 et 7 %. Les productions de sorgho et le riz paddy ont quant à elles diminué respectivement de 16 et 18%. Il est probable que les efforts consacrés par les producteurs du nord du pays au coton, au maïs et au manioc ont affecté ces deux céréales.

Le taux d'inflation enregistré au cours de l'année 2004 est 0,9 % contre 1,5 % en 2003. Le pays a probablement connu une situation de déflation en relation avec la contraction des activités économiques due aux chocs enregistrés.

En ce qui concerne plus précisément le sous-secteur cotonnier, malgré la libéralisation quasi complète, la restructuration est difficile parce que les acteurs du secteur privé ne respectent pas les règles du jeu et profitent de leurs couvertures politiques au plus haut niveau pour désorganiser cette filière agricole stratégique pour le pays. Des états généraux ont été organisés mais les problèmes n'ont pas été pour autant résolus. A ce niveau, il est indispensable que l'Etat devienne neutre, édicte des règles du jeu opposables à tous les acteurs et se dessaisisse de l'outil industriel d'égrenage de la SONAPRA au profit du secteur privé. Dans le cadre de l'initiative en faveur du coton africain en 2003, le Bénin a abrité au cours de l'année 2004 plusieurs ateliers internationaux organisés par l'Union Européenne, les Etats ACP et l'OMC pour réfléchir sur les difficultés des filières cotonnières en Afrique.

#### 4.2. La situation monétaire

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 236,6 milliards à fin décembre 2004 contre 238,6 milliards un mois plus tôt, soit une baisse de 2,0 milliards, suite à celle de 5,8 milliards des avoirs des banques, atténuée par la hausse de 3,8 milliards des avoirs de la Banque Centrale. D'une année à l'autre, la position extérieure nette des institutions monétaires s'est dégradée de 43,2 milliards. L'encours du crédit intérieur a augmenté de

<sup>27</sup> BCEAO, 2004: Conjoncture économique dans les pays de l'UEMOA, Dakar, décembre 2004

2,4 milliards, en se situant à 207,7 milliards à fin décembre 2004. La Position Nette du Gouvernement s'est détériorée de 2,9 milliards. Les crédits à l'économie ont, quant à eux, enregistré une baisse de 0,4 milliard, en ressortant à 312,1 milliards en décembre 2004. En glissement annuel, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 6,2%. La masse monétaire (M2) est passée de 444,1 à 407,7 milliards de F CFA. Le ralentissement des activités économiques s'est ainsi concrétisé par une baisse de la circulation fiduciaire de 8,5 %. La vitesse de circulation de la monnaie a par conséquent augmenté de 3,8 à 5,3 soit une progression remarquable de 39 % (voir détails au tableau No 3).

#### 4.3. La balance des paiements.

En 2004, les importations ont progressé de 6 % contre 6,6 % en 2003, soit une diminution de 0,6 point. Les exportations ont enregistré une augmentation record de près de 10 % contre 3 % seulement en 2003, soit une hausse de 7 points. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations a enregistré des progrès de 75% en 2003 et de 78% en 2004, soit une amélioration de 3 points. Le déficit de la balance courante a été de 101,8 milliards contre 109,4 milliards en 2003, soit une diminution de 7 %. Ces évolutions reflètent les chocs enregistrés par l'économie du Bénin en 2004, notamment les restrictions imposées aux échanges avec le Nigeria. Au regard de la structure de l'économie béninoise dominée par le secteur tertiaire à hauteur de 50 % du PIB, ces performances remarquables du point de vue de la théorie macroéconomique peuvent être le signe de difficultés conjoncturelles qui en s'inscrivant dans la durée peuvent servir de tremplin à une véritable reconversion de l'économie vers la diversification de la production au niveau des secteurs primaire et secondaire (voir détails au tableau No 4).

#### 4.4. La gestion budgétaire

Par rapport à 2003, les performances des administrations fiscales ont fait apparaître des déficits de recettes de l'ordre de 16 milliards de francs CFA (24,6 millions d'Euros) au premier trimestre. Il s'agit des effets du choc des restrictions nigérianes et du mauvais fonctionnement du Port Autonome de Cotonou. Le ministre des finances et de l'économie a décidé de faire des coupes sombres dans les dépenses publiques et, au pire des cas, de geler les dépenses d'investissements et ne s'en tenir qu'aux dépenses de souveraineté. Pour éviter les effets néfastes des anticipations des agents économiques quant à une cessation des paiements par le Gouvernement, il est monté au créneau pour éclairer l'opinion publique sur la nature des chocs et les mesures correctives envisagées par l'exécutif. Cependant, malgré les difficultés, la gestion macroéconomique prudente a donné de bons résultats par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA (voir détails aux tableaux No 6 et 7) :

\* Critères de convergence de premier rang:

- ✓ Ratio du solde budgétaire de base hors PPTTE supérieur à zéro: 0.2% en 2004 contre -1,0 % en 2003 (norme respectée).
- ✓ Taux d'inflation inférieurs à 3%: 0,9 % en 2004 contre 1,5 % en 2003 (norme respectée).
- ✓ Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB inférieur à 70 % : 39,1 % en 2004 contre 40,9 % en 2003 (norme respectée).
- ✓ Arriérés de paiements intérieurs nuls: 0,0 en 2003 et en 2004 (norme respectée).
- ✓ Arriérés de paiements extérieurs nuls: 0,0 en 2003 et en 2004 (norme respectée).

\* Critères de convergence de second rang:

- ✓ Ratio masse salariale sur recettes fiscales inférieur à 35 %: 33,4 % en 2004 contre 33,6 % en 2003 (norme respectée).
- ✓ Ratio Investissements publics sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales supérieur à 20 %: 26,4% en 2004 contre 22,8 en 2003 (norme respectée).
- ✓ Ratio de la Pression Fiscale (recettes /PIB) supérieur à 17 %: 15,2 % en 2004 contre 14,8 % en 2003 (norme non respectée).
- ✓ Ratio de déficit extérieur hors dons rapporté au PIB inférieur à 5% : 4,2 % en 2004 contre 4,5 % en 2003 (norme respectée).

Au total, 8 critères sur 9 ont été respectés soit un résultat de 88 %. Ainsi, le Bénin a occupé le deuxième rang après le Sénégal en matière de performances macroéconomiques dans l'UEMOA pour 2004.

Il convient de faire remarquer qu'au titre de la gestion budgétaire, les réalisations d'infrastructures et acquisitions d'équipements effectives sont toujours modestes par rapport aux besoins et aux ambitions du pays dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La logique veut qu'en fin d'année budgétaire, les réalisations des infrastructures aient démarré ou soient sur le point de l'être ou en cours<sup>28</sup>. Tout cela est dû aux contraintes liées au fonctionnement des marchés publics. Aussi, par rapport aux exigences de la réduction de la pauvreté dans le contexte des OMD, il faille envisager de nouvelles formules d'accélération de la consommation des crédits et la réalisation des infrastructures, l'acquisition et la mise en place des équipements.

#### 4.5. La dette

En juillet 2000, le Bénin a été admis à l'initiative "pays pauvres très endettés" (PPTTE) par la Banque Mondiale et le FMI et a reçu la promesse que sa dette à l'égard de l'ensemble de ses créanciers va être allégée de 460 millions de dollars US, un montant qui représente 260 millions de dollars en valeur actuelle nette (VAN) de sa dette, soit environ 31 % de l'encours total de cette

<sup>28</sup> C'est la conclusion qu'on peut tirer de la lecture des discours sur l'Etat de la Nation de 2003 et 2004.

dette en fin période 1998 et ce après application des mécanismes traditionnels d'allégement. Le Bénin a été admis à cette initiative parce que ses résultats en termes de réformes macroéconomiques et structurelles entre 1996 et 2000 ont été jugés assez avancés et que la valeur actuelle nette de sa dette extérieure ne dépassait pas 150 % des exportations. Dans le cadre de cette initiative, le Bénin peut espérer ramener le ratio dette/exportations qui était de 218 % en 1998 à 150 % et à moins de 100 % à partir de 2011 et de libérer ainsi des ressources substantielles pour financer son programme de lutte contre la pauvreté<sup>29</sup>. Les conditionnalités auxquelles le Bénin doit satisfaire pour bénéficier pleinement des dispositions de l'initiative sont les suivantes: (1) Finaliser le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sur la base d'un processus participatif (ceci a été fait en 2002); (2) Maintenir avec l'aide du FMI un cadre macroéconomique jugé satisfaisant (c'est le cas depuis 2000); (3) Exécuter de manière satisfaisante un certain nombre de réformes clés ayant un impact certain sur la réduction de la pauvreté : gouvernance, gestion des finances publiques, libéralisation du secteur cotonnier, taux de vaccination, lutte contre le VIH/SIDA, taux de scolarisation et amélioration des résultats dans l'enseignement primaire (des performances remarquables ont été enregistrées dans ces domaines). Tout ceci a permis au Bénin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et de bénéficier d'importants allègements de dette de l'ordre de 460 millions de Dollars Américains en 2003.<sup>30</sup>

Dans les faits, de 1998 à 2002, l'encours de la dette extérieure du Bénin a progressé de 771, 5 milliards de F CFA à 1087,2 milliards de Francs CFA soit une augmentation de 70 % en 5 ans. Son rapport au PIB est de 56 et 57 % en 2001 et 2002. Le service de la dette quant à elle tourne autour de 33 milliards de Francs CFA au cours de cette période et son rapport aux recettes d'exportation en 2001 et 2002 tourne autour de 6 % (voir détails au tableau No 5). Il est à signaler qu'au titre de l'initiative PPTTE, le Bénin a bénéficié en 2002 d'un allègement de sa dette de 19,5 milliards de Francs CFA et il est probable que ce montant serait reconduit en 2003 (Bénin Expansion, 3-2003 : 3). Ainsi, l'encours de la dette extérieure a été stable autour de 945 milliards de F CFA en 2002 et 2003. Il en est de même en ce qui concerne le service de la dette qui a maintenu son niveau autour de 35 milliards de F CFA soit 44 % du PIB pour chacune des deux années. En 2004, l'encours de la dette publique du Bénin est de 969,1 milliards de F CFA, ce qui représente 44,79 % du PIB.

---

<sup>29</sup> Banque Mondiale, 2000 : « Le Bénin va bénéficier d'un allègement du service de la dette de 460 millions de Dollars : la Banque Mondiale et le FMI appuient un allègement de la dette du Bénin au titre de l'initiative PPTTE renforcée », Communiqué de Presse No2001/01/S, Washington DC, 18 juillet 2000.

<sup>30</sup> Banque Mondiale, 2003: "Bénin: IMF And World Bank Support US\$460 Million In Debt Service Relief", Communiqué de Presse du 25 Avril 2003

## V. LA SITUATION SOCIALE

### 5.1. La Pauvreté

Avec une population de 7 210 121 habitants et un PIB par tête d'habitant de 300 023 F CFA soit 600 Dollars US en 2004, le Bénin est l'un des pays les plus pauvres du monde, membre du groupe dit des Pays les Moins Avancés (PMA). Son indicateur de développement humain (IDH) a été de 0,431 en 2003 avec un classement de rang de 162 sur 177 pays<sup>31</sup>. Le Bénin fait ainsi partie des pays à faible niveau de développement humain et dont l'IDH est inférieur à 0,50 (rangs 142 à 177). L'IDH du Bénin est inférieur à la moyenne des pays en développement (0,663), des pays les moins avancés (0,446) et des pays de l'Afrique au Sud du Sahara (0,465). En 2003, la différence de classement selon le PIB par habitant<sup>32</sup> et l'IDH est de -5. On en déduit que les progrès en terme de croissance économique ne se sont pas traduits en terme d'amélioration des conditions de vie.<sup>33</sup> Le Gouvernement reconnaît la situation en ces termes: " En dépit (...) des efforts consentis pour la consolidation des agrégats macro-économiques par des réformes structurelles, le phénomène de la pauvreté constitue toujours un facteur de préoccupation majeure (...) . Les populations ne ressentent pas suffisamment les effets de la relance de notre économie et les attentes sociales restent encore fortes. Nos concitoyens, principalement ceux des zones rurales n'ont pas tous accès à l'électricité, à l'eau potable et aux soins de santé. Beaucoup de jeunes sont en quête d'emploi malgré la dynamique du secteur informel toléré en tant que secteur de survie"<sup>34</sup>.

Cependant, force est de reconnaître qu'après avoir atteint le plancher à la fin des années 80 pour cause de crise économique, financière et politique aiguë, le Bénin est un pays qui a enregistré des progrès certains dans l'amélioration des indicateurs sociaux au cours de la décennie 90 à travers la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel et de prise en compte de la dimension sociale du développement. Il semble toutefois que les progrès ont été inégaux. Ainsi, malgré le progrès de quelques indicateurs, certains d'entre eux sont restés à des niveaux faibles. Il s'est aussi avéré que des indicateurs qui ont enregistré les progrès les plus remarquables sur le plan national peuvent cacher des inégalités spatiales importantes.

Dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en fin 2002, le gouvernement reconnaît qu'une réduction rapide et durable de la pauvreté nécessite non seulement une croissance accélérée mais aussi une croissance qui offre aux pauvres de meilleures opportunités économiques assorties d'une gestion durable de l'environnement.

Sur la période 1999–2002, au niveau national, l'incidence de pauvreté a faiblement baissé en passant de 29,3% à 28,5%. Quant à la profondeur, elle a connu une augmentation non significative en évoluant de 0,08 à 0,11

---

<sup>31</sup> Voir RMDH 2005.

<sup>32</sup> PIB par habitant en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

<sup>33</sup> Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005, page 234.

<sup>34</sup> Bénin, 2004: Discours sur l'état de la Nation, Porto-Novo, Jeudi 30 décembre 2004

en 2002. Ainsi le déficit de pauvreté (P1/P0) qui représentait 28,7% du seuil en 1999-2000 est passé à 38,2% en 2002. Malgré la stabilité de la proportion des pauvres et du déficit de pauvreté, l'inégalité s'est aggravée au niveau national parmi les pauvres du fait notamment de l'augmentation très marquée de l'indice de gravité en milieu urbain.

En milieu rural, le niveau de pauvreté monétaire n'a pas varié de façon significative depuis 1999. En milieu urbain, bien que la proportion des pauvres soit restée statistiquement stable, le déficit de pauvreté et la gravité se sont fortement accrues.

Par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la courbe d'évolution de l'incidence de pauvreté est au-dessus du sentier des OMD ; ce qui signifie que la réduction de pauvreté attendue pour 2002 n'est pas obtenue. D'après le tableau No 9, les écarts sont faibles lorsqu'on considère l'incidence de pauvreté. S'agissant de la profondeur et la sévérité, l'écart est très marqué en 2002 par rapport au sentier des OMD. Si cette tendance se maintenait, on pourrait s'attendre à ce que les objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 ne soient pas atteints.

Cependant, il y a lieu de regarder de près comment ont évolué certaines caractéristiques des dépenses notamment les dépenses moyennes et les inégalités mesurées par l'indice de Gini. Au niveau national, la dépense moyenne par tête a augmenté de 10,8 % passant de 148 164 FCFA en 1999-2000 à 164 212 FCFA. Lorsqu'on s'intéresse au milieu de résidence, la dépense par tête a évolué de façon différente : en milieu urbain la dépense réelle par tête a baissé de 10,7% passant de 234 326 FCFA à 209 171 FCFA ; par contre, en milieu rural, elle a augmenté de 69,1% et est passée de 73 325 FCFA en 1999 à 123 980 FCFA<sup>35</sup>.

Dans le même temps, la réduction des inégalités des dépenses par tête a été observée au niveau national et en milieu urbain : l'indice de Gini est passé de 0,47 en 1999-2000 à 0,45 en 2002 ; à l'inverse, l'augmentation des dépenses par tête en milieu rural a fait accroître les inégalités, l'indice Gini ayant augmenté de 0,30 à 0,34 (voir tableau No 9).

Enfin, pour évaluer la contribution de la croissance et de la redistribution, la décomposition de Kakwani (1997) est utilisée. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle les indices de pauvreté sont fonction du seuil de pauvreté, de la dépense par tête ou du revenu par tête et de l'inégalité des dépenses caractérisée par la courbe de Lorenz.

Selon cette décomposition, la variation de la pauvreté est la somme de deux composantes : i) la composante de croissance qui évalue le changement de la pauvreté qui serait obtenu si la courbe de Lorenz n'était pas modifiée ; ii) la composante de redistribution qui évalue le changement de pauvreté imputable à une variation de la courbe de Lorenz lorsque la dépense moyenne est constante.

Le tableau No 10 présente les résultats des décompositions au niveau national et selon le milieu de résidence. Au niveau national, la baisse légère (0,8 point) de l'incidence de pauvreté provient de la dominance de l'effet favorable de la croissance (-15,6 points) plus marquée en milieu rural (-28,5

<sup>35</sup> Données des Enquêtes ELAM 9 et QUIBB (1999 et 2003)

points). En milieu urbain, l'effet favorable de la redistribution (-4,8 points) qui s'est traduit par la baisse de l'inégalité des dépenses par tête n'a pas suffi pour atténuer l'impact défavorable de la croissance (5,1 points) de sorte qu'on a assisté à une augmentation légère de l'incidence de pauvreté (0,3 point).

L'augmentation de la profondeur et de la sévérité au niveau national résulte de la dominance de l'effet défavorable de la redistribution (0,09 pour la profondeur et 0,06 pour la gravité) sur celui de la croissance (-0,06 pour la profondeur et -0,03 pour la gravité).

La réduction légère de la pauvreté est cohérente avec l'évolution de l'économie nationale caractérisée par un taux de croissance moyen modéré du PIB de 5,25% conjugué avec celui de la consommation finale des ménages de 5,42%. La consommation par tête d'habitant des ménages ayant augmenté de 6,5% de 1999 à 2002, on pourrait penser que les ménages ont bénéficié du fruit de la croissance du PIB sur ladite période. Cette analyse est corroborée par l'évolution ascendante de la contribution de la consommation finale des ménages à la croissance économique : 92,5% en 2002 contre 75,5% en 1999.

## 5.2. La situation des femmes.

Un fait marquant est la forte proportion des femmes dans la population (51,5 %), parmi les chefs de ménage (21,3 %), et dans les activités économiques (57,7 %). Mais, malgré cela, les disparités entre hommes et femmes demeurent fortes à cause des inégalités d'accès aux ressources productives et aux services. C'est ainsi que les écarts persistent en matière de scolarisation et de représentation dans les sphères de décision.

Dans cette section, nous allons nous préoccuper de la situation des droits des femmes au Bénin. Généralement, la Constitution du 11 décembre 1990 et les lois et règlements en vigueur reconnaissent et protègent certains droits des femmes. Parmi les derniers acquis en la matière, on peut citer la loi portant code des personnes et de la famille votée en 2002 et promulguée en 2004, la loi sur santé sexuelle et de la reproduction et la loi portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines (mars 2003).

Comme aspects positifs, on peut noter le principe de l'égalité de tous les citoyens en droit sans distinction de sexe prôné par la constitution (article 26), les mesures de protection de la femme notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les congés de maternité en cas de grossesse, le droit à la retraite, la pension de veuvage et les mesures de gratuité de la scolarisation des filles au niveau du primaire et dans les écoles publiques prises par l'Etat pour encourager l'instruction des filles. Le Bénin a ratifié la convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et fait tous les deux ans un rapport d'application à la commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Les aspects négatifs ont trait aux pesanteurs socioculturelles qui entravent l'effectivité des droits reconnus aux femmes et la persistance des pratiques comme le harcèlement sexuel, le mariage forcé, l'excision, le viol conjugal et la discrimination au niveau de l'imposition des salaires, etc. A ce

niveau, il convient de faire remarquer que les mariages forcés existent toujours au Bénin au moins dans 10 départements sur 12, la violence conjugale est socialement tolérée<sup>36</sup>, la mutilation génitale persiste dans certaines régions du nord du pays<sup>37</sup>, l'accès aux services de santé de la reproduction est toujours limité surtout dans les zones rurales.

Les facteurs qui favorisent la non-jouissance de leurs droits par les femmes sont d'abord liés à l'analphabétisme, à la pauvreté, au poids social des coutumes et traditions et à la méconnaissance des droits. A ceux-ci, il faut ajouter l'éloignement géographique des tribunaux, le niveau élevé des frais de justice, la lenteur de l'appareil judiciaire dans le règlement des conflits, la complexité des procédures et le manque de sensibilité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires aux problèmes des femmes.

Il s'agit là d'autant de facteurs auxquels les réformes judiciaires et les programmes de promotion de la femme doivent s'atteler. A ce niveau, le rôle des ONG et des associations de défense des droits humains est prépondérant.

### 5.3. Le VIH/SIDA

Depuis la découverte du premier cas en 1985 au Bénin, le VIH/SIDA a connu une progression exponentielle pour devenir, comme dans la plupart des pays africains, un problème essentiel de développement. Le nombre des personnes vivant avec le VIH (PVV) ne cesse d'augmenter d'année en année. De 1985 à 2001, ce nombre est passé de 1 à 16 397. Les prévisions de l'ONUSIDA montrent que si rien n'est fait, le Bénin aura une épidémie forte, et le taux de prévalence tournera autour de 20% en 2025, soit 1 500 000 PVV et 1 400 000 décès causés par le SIDA. Par contre, si des efforts soutenus sont faits pour endiguer le fléau, le pays se retrouvera en 2025 avec 800 000 PVV et un nombre équivalent de décès, avec un taux critique de séro-prévalence de 10%.

Le nombre de cas cumulés de Sida est passé de 1 en 1985 à 1 066 en 1994 et à 6 203 en 2003. De 1 en 1985, le nombre de cas annuels est passé à 218 en 1992, à 503 en 1996 et à 808 en 2001 avec un pic de 1030 en 1997. Un renversement de tendance s'est manifesté avec 338 cas seulement en 2002 et une estimation de 100 pour 2003.

Les activités de surveillance épidémiologique effectuées<sup>38</sup> en 2002 montrent que la tendance peut s'inverser et est peut-être en train de l'être. En effet, sur 17 628 sujets testés, 334 soit 1,9% ont été confirmés positifs sur la base d'un intervalle de confiance de 95%. Cependant, force est de reconnaître que le taux de prévalence du VIH-SIDA varie selon les départements de 0,8 à 3%. Ainsi, on a trois groupes de départements :

---

<sup>36</sup> Ceci est un legs du Coutumier du Dahomey

<sup>37</sup> Mais avec le vote de la loi contre les mutilations génitales féminines, les populations ont peur de le pratiquer parce qu'elles sont surveillées

<sup>38</sup> PNLS, 2003, Rapport des activités de surveillance épidémiologique de l'infection à VIH et de la syphilis au Bénin, Année 2002.

- Ceux dont le taux de prévalence est proche du niveau national (1,9%): la Donga (1,8%) et l'Ouémé (1,7%) ;
- Ceux dont le niveau de prévalence est en dessous du niveau national (1,9%) : l'Atacora (1,3%), l'Alibori (0,8%), le Plateau (1,4%), le Zou (0,9%) et les Collines (1,2%) ;
- Ceux dont le taux de prévalence est supérieur au niveau national (1,9%): l'Atlantique (2,3%), le Littoral (2,4%), le Borgou (2,9%), le Mono (2,9%) et le Couffo (3,0%).

En considérant les catégories socioprofessionnelles, la situation se présente comme suit: artistes et artisans: 2,5 %, commerçants: 2 %, ménagères: 1,6%, apprentis: 1,3%, élèves et étudiants: 1 %. Le taux de prévalence est très élevé chez les patients atteints d'IST (6,5 %) et chez les tuberculeux (18 %).

Pour faire face au fléau, le Gouvernement a créé en 2002 le Comité National de Lutte contre le Sida comme cadre de concertation et de délibération qui s'appuie sur le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) comme organe d'exécution du plan stratégique de lutte. Le CNLS a pour fonction de définir les politiques et stratégies, de veiller à ce que les actions soient multisectorielles, de faire le suivi et l'évaluation des activités, de créer un environnement juridique favorable aux personnes vivant avec le VIH.

Pour faire face au risque de régression des indicateurs du développement pouvant résulter de l'évolution inquiétante de la maladie et à l'insuffisance et à la mauvaise répartition des ressources disponibles, le Projet Plurisectoriel de Lutte contre le Sida (PPLS) a été élaboré et a bénéficié du financement de la Banque Mondiale. Ce projet vise l'intensification et la diversification des actions de lutte contre le Sida, le renforcement des capacités de tous les acteurs nationaux à cet effet. En 2003, le Projet sous-régional Corridor de migration Abidjan-Lagos a été mis en route pour prendre en charge les besoins en prévention et prise en charge des habitants (30 millions) et migrants (14 millions) de cet axe reliant le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Il convient de signaler que dans le dispositif de lutte contre le VIH/SIDA, les ONG nationales et internationales jouent des rôles très importants dans la sensibilisation des populations et la prise en charge des personnes infectées et des malades.

Dans le cadre de la multiplication des initiatives et des actions de lutte pour inverser la tendance de la pandémie au Bénin, les stratégies sont axées autour de 14 objectifs visant entre autres l'appropriation par les communautés, la réduction de la prévalence des IST, la sécurisation de la transfusion sanguine, la réduction de la transmission mère-enfant, le ciblage des populations mobiles et exposées, la prise en charge des personnes infectées par le virus et des malades, le renforcement de la surveillance épidémiologique et la promotion de la recherche bio-médicale. Les défis à relever dans ce sens sont nombreux et on peut citer l'extension des offres de services et de produits à toutes les régions et milieux, le renforcement des capacités du personnel et des institutions, la prise en compte du genre et la coordination des initiatives et actions.

## VI. LA CONTRIBUTION DU PNUD

### 5.1. Le PNUD au niveau mondial

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Il est présent sur le terrain dans 166 pays, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer à tout moment sur le personnel du PNUD et son large éventail de partenaires. Les travaux du PNUD sont de plus en plus fortement axés sur la coopération Sud-Sud grâce à laquelle les pays en développement établissent entre eux des relations de partenariat. Par des dialogues, des échanges et des réseaux informatiques, il aide les autorités gouvernementales et les organisations à partager leur expertise, à nouer des liens et à susciter des opportunités.

Les domaines d'intervention actuels du PNUD sont au nombre de cinq, à savoir: (1) la gouvernance démocratique, (2) la lutte contre la Pauvreté, (3) La prévention des Crises et le Redressement, (4) l'Energie et l'Environnement et (5) le VIH/Sida.

Le PNUD aide aussi les pays en développement à mobiliser et à utiliser efficacement l'aide internationale. Dans toutes ses activités, il encourage la protection des droits de l'homme et favorise la participation active des femmes.

Le PNUD s'engage dans des activités de plaidoyer étendues sur le thème de la pauvreté. Son Rapport Mondial sur le Développement Humain, publié chaque année, est un ouvrage de référence. Il a également aidé plus de 120 pays à élaborer leur Rapport National sur le Développement Humain, base d'un débat local éclairé sur les priorités et politiques gouvernementales.

Le Représentant Résident du PNUD assume généralement les fonctions de Coordonnateur Résident des activités opérationnelles pour l'ensemble du Système des Nations Unies dans chaque pays. Le PNUD vise au moyen de cette coordination à maximiser l'utilisation des ressources provenant des Nations Unies ou disponibles au titre de l'aide internationale.

### 6.2. Le PNUD au Bénin

\* Le cadre de coopération 1997-2003

Sur la base des orientations définies par les autorités, le Cadre de Coopération 1997-2001 a ciblé les domaines suivants: (1) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion, (2) la relance du secteur privé, (3) la lutte contre le VIH/Sida, (4) la promotion de la microfinance (Microstart), (5) le développement communautaire, (6) le développement des réseaux de communication pour le développement humain durable, (7) la gestion de l'environnement et (8) la prise en compte de la dimension Genre.

Les principaux résultats se présentent comme suit:

- ✓ En matière de lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités nationales a permis la maîtrise des outils d'analyse et de suivi des dimensions de la pauvreté, la publication de notes de conjoncture et du bilan et des perspectives de l'économie ainsi que le suivi de la situation de l'emploi et le lancement des Rapports nationaux sur le développement humain au Bénin à partir de 1997.
- ✓ En ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance, le programme a permis aux communautés bénéficiaires de se prendre en charge à travers une approche qui intègre les réformes administratives, la démocratisation, les droits de l'homme et la décentralisation.
- ✓ Pour la relance du secteur privé, on peut signaler comme acquis la création du centre de formalité des entreprises, la restructuration de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, la réorganisation de la fédération des artisans, l'élaboration d'une esquisse de politique industrielle.
- ✓ En matière de gouvernance locale, on peut noter l'élaboration des plans locaux de développement, la mise en place des mutuelles d'épargne et de crédit et la construction et la réhabilitation des bases d'appui aux artisans.
- ✓ Dans le cadre de la promotion de réseaux d'information, un réseau d'information pour le développement humain durable basé sur les NTIC a été mis en place et intégré à tous les projets.

Le financement global de cette phase est de 17 580 000 \$ US dont 13 023 000 \$ de ressources de base du PNUD et 4 557 000 \$ d'autres sources.

En 2002, le Bénin a célébré 40 ans de fructueuses collaborations avec le PNUD. Cet anniversaire a coïncidé avec la signature, le 22 avril 2002, de trois documents d'appui à des programmes jugés prioritaires par le Gouvernement béninois sur la période intermédiaire 2002-2003 séparant le cycle initial de programmation 1997-2001 du cycle suivant (2004-2008) d'intervention harmonisé de l'ensemble des Agences du Système des Nations Unies au Bénin. Sur ces deux années, les interventions du PNUD ont été faites en faveur d'un soutien accru à trois principaux programmes aux objectifs stratégiques en regard du contexte béninois et des recommandations du Sommet du Millénaire de septembre 2000. Il s'agit de: (1) la lutte contre la Pauvreté, (2) la bonne Gouvernance et (3) les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Ces trois programmes ont intégré des actions spécifiques liées à la lutte contre le VIH/Sida, à l'environnement ainsi qu'à la thématique Genre et développement. Pour maximiser leur efficacité, le PNUD a concentré les actions de la période sur les zones de Djidja (Département du Zou), Nikki (Département du Borgou) et Tanguiéta (Département de l'Atakora). Le cadre de coopération intérimaire 2002-2003 a pris fin en 2003. De son examen et de celui du cadre de coopération précédent (1997-2001), il ressort que le PNUD s'est efforcé de réaliser la mise en adéquation des programmes avec les priorités nationales en liaison avec les nouveaux arrangements de

programmation qui recommandent l'approche programme. Il est à noter que l'absence de stratégies sectorielles ou les retards observés dans la finalisation desdites stratégies dans les domaines retenus par le cadre de coopération ont quelque peu perturbé la formulation des programmes d'appui. Il n'en demeure pas moins que d'incontestables progrès découlant de la mise en œuvre des programmes ont été enregistrés dans plusieurs domaines (les résultats de cette période sont présentés au point 4). Pour la période intérimaire 2002-2003, la contribution du PNUD s'élève à un montant global de 4 456 920 \$ US soit 3,3 milliards de Francs CFA.

#### \*\* Le PNUD Bénin et le cycle de programmation UNDAF 2004 – 2008

Dans le contexte de la réforme du Système des Nations Unies, les organisations du système intervenant au Bénin ont procédé à l'harmonisation de leur cycle d'intervention suite aux concertations organisées avec le Gouvernement et la Société Civile dans le cadre du processus d'élaboration du Bilan Commun de Pays (CCA) et du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) et le DSRP.

Le nouveau programme s'est concrétisé par l'élaboration et l'adoption par le Conseil d'Administration du PNUD du Document de Programme de Pays (CPD) en 2003 et la signature du Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) avec le Gouvernement le 14 février 2004.

Le programme proposé pour le cycle de coopération 2004-2008 constitue une contribution du PNUD à la résolution des grands problèmes de développement auxquels fait face le Bénin et tels qu'ils ressortent du DSRP, dans la perspective de la réalisation des OMD à l'horizon 2015. Il se fonde sur l'UNDAF et sur les enseignements tirés de la coopération passée et se présente en trois sous-programmes :

- 1) Lutte contre la pauvreté ;
- 2) Promotion de la bonne gouvernance et consolidation de la démocratie ;
- 3) Lutte contre le VIH-SIDA.

La stratégie de mise en œuvre prend en compte les six dimensions ci-après: (1) La promotion des technologies de l'information et de la communication; (2) La promotion de l'équité du genre; (3) Le développement de partenariats pour la mobilisation des ressources; (4) L'implication des organisations de la société civile et des communautés à la base; (5) La concentration géographique et le ciblage des zones à faible indicateur de développement humain (IDH); et (6) L'appui à la gestion des programmes.

A titre indicatif, pour le Programme 2004-2008, les besoins de financement sur les cinq années sont estimés au total à 36,6 millions de \$ US dont 14,7 millions de ressources de base du PNUD (40 %) et 21,9 millions d'autres sources à mobiliser (60 %).

La finalité du programme est la promotion du développement humain durable à travers la lutte contre la pauvreté. A cet effet, un accent particulier est mis sur la poursuite d'une synergie entre le plaidoyer au niveau politique, les actions de renforcement des capacités d'analyse pour la formulation de politiques pertinentes et les interventions sur le terrain.

Les domaines d'appui du PNUD dans le cadre du CPAP 2004-2008 comprennent:

- Opérationnalisation et suivi des OMD et du DSRP;
- Appropriation du Rapport National sur le Développement Humain;
- Décentralisation de la Gestion environnementale;
- Appui aux Communes du Borgou et de l'Alibori;
- Modernisation de l'Assemblée Nationale;
- Promotion des Droits Humains;
- Appui à la presse écrite;
- Appui aux Partis politiques;
- Réforme et modernisation de l'administration publique;
- Appui à la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida;
- Appui à la gestion du Fonds Mondial (VIH/Sida, Tuberculose et Paludisme).

\*\*\* Les résultats les plus importants

Parmi les principaux résultats enregistrés par le PNUD depuis 1997, on peut citer:

- ✓ Analyse de la pauvreté et des inégalités comme contribution de base pour l'élaboration du DSRP en 2001 et 2002;
- ✓ Organisation de la Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies en 2000;
- ✓ Appui aux efforts de coordination et de mobilisation des ressources par le Gouvernement dans le processus de table-ronde et de la Note de Stratégie Nationale (à ce titre, le PNUD a joué un rôle très actif dans la préparation et l'organisation de la consultation sectorielle sur l'emploi et le développement communautaire (1999) et celle sur la Réforme Administrative tenue en 2003);
- ✓ Mise en place des registres fonciers urbains à Djidja, Nikki et Tanguiéta;
- ✓ Elaboration de la Politique nationale de microfinance;
- ✓ Décentralisation de la gestion de l'environnement;
- ✓ Analyse du système électoral et étude de la faisabilité de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI);
- ✓ Organisation du Forum des parlementaires africains pour le NEPAD;
- ✓ Adoption de la Politique Nationale de promotion des NTIC;
- ✓ Taux d'exécution moyen de plus de 80 % pour le Fonds Mondial pour le Sida, la Tuberculose et le Paludisme et le renforcement des capacités nationales;

- ✓ Renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale en matière d'Analyse Budgétaire pour un examen efficace des Lois de Finance;
- ✓ Amélioration de la visibilité du parlement par la mise en place d'un site Internet, de la radio hémicycle et la tenue des consultations publiques avec les populations à la base;
- ✓ Mise en place d'un système décentralisé de gestion communale dans le Borgou et d'un mécanisme de transfert des ressources de l'Etat et des Partenaires aux Communes à travers le Trésor public.

### 6.3. La Contribution du Représentant Résident en tant que Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

Au niveau de la Coordination du Système des Nations Unies, les résultats les plus importants obtenus par le Représentant Résident sont les suivants:

- ✓ Harmonisation du cycle d'intervention des Agences du système des Nations Unies à travers le Bilan Commun de pays (CCA) et le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2004-2008);
- ✓ Simplification et harmonisation des instruments de mise en œuvre de l'UNDAF (Matrice des résultats, Matrice de Suivi & Evaluation, Plan d'Action de Programme Pays [CPAP] et Plans de travail annuels [AWP]);
- ✓ Dans le cadre du CCA, mise en place et actualisation de BenInfo, la base de données socio-économiques du Bénin, devenue un instrument national de suivi des politiques et stratégies de développement;
- ✓ Elaboration et vulgarisation du premier Rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Bénin, réalisation et large diffusion d'une campagne de sensibilisation sur les OMD au moyen de différents supports;
- ✓ Contribution au nom du SNU au Groupe de Coordination des partenaires dont l'objectif est de coordonner les activités du DSRP et favoriser les échanges entre partenaires au développement en vue d'harmoniser les différentes approches ; Groupe dont le RR/CR a assuré la présidence de janvier à juin 2004;
- ✓ Assistance coordonnée aux réfugiés togolais sur la base du plan de contingence et de l'appel de fonds Flash élaborés avec le Gouvernement.

## VII. CONCLUSION

En 2003 et en 2004, on a assisté au Bénin à un fléchissement de la croissance dont le taux réel est passé de 4,4 % en 2002 à 3,9 % et 3 % respectivement en 2003 et 2004, et ceci, malgré l'allégement de la dette et la mise en œuvre du DSRP soutenu par les partenaires au développement avec la modalité appelée « appui budgétaire » ciblé ou non. Bien que la gestion macroéconomique prudente observée depuis le milieu des années 90 a donné

de bons résultats en matière de stabilité, la pauvreté ne recule pas; tout au plus, elle stagne et les inégalités s'aggravent. Les difficultés internes de gestion d'une filière cotonnière, « poumon » de l'économie et presque entièrement libéralisée et les chocs consécutifs à la chute des cours de ce produit expliquent en partie la contre-performance en matière de croissance. La dégradation de la situation économique et sociale s'explique aussi par la lenteur des réformes surtout en ce qui concerne les privatisations, la création d'un climat favorable aux affaires, la promotion de la sécurité juridique et judiciaire et la lutte contre la corruption. Ces réformes sont des conditions préalables au développement du secteur privé et à l'accroissement des investissements directs étrangers qui sont de nature à créer des emplois stables et à accélérer la croissance. Un défi à relever est bien sûr la diversification de la production agricole par la création de nouvelles filières de produits exportables et la promotion d'un secteur industriel qui stagne à 14 % du PIB depuis le début des années 90. Cela signifie que les autorités doivent jouer sur plusieurs fronts à la fois et ceci de manière volontariste en investissant dans une production agricole et industrielle diversifiée, dans les infrastructures, dans les services sociaux et en menant une politique de redistribution susceptible d'améliorer les conditions de vie des populations et de faire reculer sensiblement la pauvreté monétaire et non monétaire.

Tableau No 1: Comptes nationaux

INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1679,6	1832,1	1956,8	2068,1	2163,2
Taux de croissance réel du PIB	4,9%	6,2%	4,4%	3,9%	3,0%
PIB en volume (au prix de l'année 1985)	805,6	855,9	893,7	928,4	956,7
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	4,2%	4,0%	2,4%	1,5%	0,9%
Recettes totales et dons (en milliards de FCFA)	290,4	321,6	338,3	383,4	412,7
Recettes budgétaires	266,2	281,2	318,2	342,9	340,4
Recettes fiscales	234,1	247,3	282,5	307,2	304,9
Recettes non fiscales	32,1	33,9	35,7	35,7	35,5
Autres recettes	0	0	0	0	0
Dons (en milliards de FCFA)	24,2	40,4	10,0	40,5	72,3

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau No 2: Evolution des principales productions

INDICATEURS	1999-00	00-01	01-02	02-03	03-04
Coton-graine (en milliers de tonnes)	362,2	336,6	416,4	337,3	330,0
Arachides (en milliers de tonnes)	100,9	121,2	125,4	146,2	164,7
Manioc (en millions de tonnes)	-	2,3	2,7	2,4	3,1
Igname (en millions de tonnes)	-	1,74	1,70	1,87	2,00
Maïs (en milliers de tonnes)	-	750,4	685,9	622,1	786,0
Mil/sorgho (en milliers de tonnes)	-	191,6	200,3	236,1	197,8
Riz Paddy (en milliers de tonnes)	-	52,5	54,9	66,1	54,3

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau No 3: Situation monétaire du Bénin de 2000 à 2004  
En milliards de F CFA

INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004
Avoirs extérieurs nets	341,4	467,2	416,5	282,0	336,6
- Banque centrale	252,5	362,5	309,3	213,3	-
- Banques	88,9	104,7	107,2	68,7	-
Crédit intérieur	134,6	79,8	111,8	197,4	207,7
Position Nette du Gouvernement	-59,4	-113,0	-110,4	-96,5	-
Crédits à l'économie	194,0	192,8	222,2	293,9	312,1
Masse monétaire	480,0	539,1	503,9	444,4	407,7

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau No 4: La Balance des Paiements du Bénin de 2000 à 2004  
En milliards de F CFA

INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004
Importations FOB	367,4	405,4	473,1	432,2	456,8
Exportations FOB	279,4	273,9	312,1	322,8	355,0
Bal. commerciale FOB-FOB	-88,1	-131,5	-161,0	-109,4	-101,8
Balance des services	-39,601	-32,8	-39,5	-26,8	-36,6
Balance courante	-57,4	-54,9	-108,8	-51,1	-55,0
Balance courante hors dons	-76,9	-116,0	-163,2	-93,9	-95,0
Balance globale	68,4	130,1	-53,9	-134,6	35,0
Taux de couverture en %	76,0	67,6	66,0	74,7	77,7
Balance courante en % PIB	-4,6	-6,3	-8,3	-4,5	-4,2

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau No 5: Situation de la Dette Publique

INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004
Encours de la dette publique	910,5	974,4	966,1	849,4	969,1
Encours de la dette extérieure (en milliards)	-	-	941,6	832,6	826,3
Encours de la dette intérieure (en milliards)	-	-	24,5	16,8	142,8

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau No 6: Indicateurs de Convergence de premier rang de l'UEMOA

INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004
Solde budgétaire de base avec PPTTE sur PIB nominal (en %)	1,7	0,1	0,2	-1,0	0,4
Solde budgétaire de base hors PPTTE sur PIB nominal (en %)	2,0	1,1	1,1	-0,2	1,1
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	57,5	56,1	49,4	41,1	44,8
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau No 7: Indicateurs de convergence de second rang de l'UEMOA

INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004
Salaires et traitements en % des recettes fiscales (R.F)	31,0	32,0	31,9	33,5	38,0
Dépenses en capital sur financement interne en % R.F	12,4	18,9	19,3	23,2	16,5
Balance courante hors dons en % PIB	-4,6	-6,3	-8,1	-9,6	-6,9
Taux de pression fiscale (en %)	13,9	13,5	14,4	14,9	14,4

Source: UEMOA, Avril 2005

Tableau 8 : Evolution des indices de pauvreté de 1999-2000 à 2002

Milieu	1999-2000			2002			Rythme d'évolution annuelle (en %)		
	Incidence	Profondeur	Gravité	Incidence	Profondeur	Gravité	Incid.	Prof.	Gravit.
Urbain	0,233	0,069	0,030	0,236	0,107	0,069	0,64	24,5*	51,7*

	0,020	0,012	0,008	0,009	0,005	0,004			
Rural	0,330	0,094	0,039	0,316	0,110	0,058	-2,08	8,3	22,6
	0,035	0,022	0,015	0,008	0,004	0,003			
Total	0,293	0,084	0,035	0,285	0,109	0,062	-1,34	13,7	32,5*
	0,023	0,014	0,009	0,006	0,003	0,002			

Source : Insee, Enquête Quibb 2003 ; (\*) significatif à 5% ; P0=incidence de pauvreté ; P1= profondeur ; P2 = sévérité de la pauvreté.

Tableau 9 : Evolution de l'indice de Gini

Période	Bénin	Urbain	Rural
1999-2000	0,506	0,477	0,300
	0,009	0,010	0,006
2002	0,415	0,451	0,339
	0,005	0,009	0,005

Source : Données de l'enquête QUIBB, 2003

Tableau 10 : Décomposition de la variation des indices de pauvreté entre 1999-2000 et 2002

Milieu de résidence	Variation			Croissance			Redistribution		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Urbain	0,003*	0,038	0,039	0,051	0,020	0,012	-0,048	0,018	0,027
	0,022	0,013	0,009	0,013	0,007	0,005	0,013	0,007	0,005
Rural	-0,014*	0,016	0,019	-0,285	-0,077	-0,037	0,188	0,093	0,056
	0,035	0,022	0,015	0,018	0,011	0,008	0,019	0,011	0,008
Total	-0,008*	0,025	0,027	-0,156	-0,064	-0,033	0,148	0,088	0,060
	0,023	0,015	0,010	0,012	0,008	0,005	0,013	0,008	0,005

Source : Données des Enquêtes ELAM9, ECVR 2 et QUIBB; (\*) non significatif à 5%

Tableau No 11: cas déclarés du Sida au Bénin de 1985 à 2003

ANNEE	NOMBRE DE CAS	CAS CUMULES
1985	1	1
1986	2	3
1987	6	9
1988	18	27
1989	57	84
1990	50	134
1991	113	247
1992	218	465
1993	277	742
1994	324	1066

1995	214	1280
1996	503	1783
1997	1030	2813
1998	723	3536
1999	652	4188
2000	769	4957
2001	808	5765
2002	338	6103
2003	100	6203

Source PNLIS et OMS Bénin, 2005

Tableau No 12 : situation du Sida au Bénin en 2003

Situation	Nombre
✓ Nombre de PV-VIH/SIDA	71 950
✓ Nombre de personnes infectées ayant besoin de ARV	13 190
✓ Nouveaux cas d'infection à VIH	8 170
✓ Nouveaux cas de Sida en 2003	6 590
✓ Décès du au sida en 2003	6 140
✓ Décès cumulatif du au Sida	41 180
✓ Naissances séropositives annuelles	1 800
✓ Nombre d'orphelins de pere et de mere	32 810

Source PNLIS et OMS Bénin, 2005

## VIII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque Mondiale, 2000 : « Le Bénin va bénéficier d'un allègement du service de la dette de 460 millions de Dollars : la Banque Mondiale et le FMI appuient un allègement de la dette du Bénin au titre de l'initiative PPTE renforcée», Communiqué de Presse No2001/01/S, Washington DC, 18 juillet 2000.

Banque Mondiale, 2003: "Bénin: IMF And World Bank Support US\$460 Million In Debt Service Relief", Communiqué de Presse du 25 Avril 2003

BCEAO, 2004: "Conjoncture économique dans les pays de l'UEMOA", Dakar, décembre 2004

Bénin, 2004-2: Discours sur l'état de la Nation, Porto-Novo, Jeudi 30 décembre 2004

Bénin, 2004-1: Décret No 2004-221 du 21 Avril 2004 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'observatoire de la lutte contre la corruption.

Bénin: 1990: Constitution de la République du Bénin, article 154 et 155.

Biokou, M-P, 2004: Les partis Politiques au Bénin, Site Internet IZF, Février 2004

Coovi, Bernard, 2004: Corruption à tous les étages, Le Nouvel Afrique Asie, No 176, Mai 2004.

Département d'Etat des USA, 2004: "Rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme au Bénin"; Washington, DC, USA.

Letourneux, Frédérique, 2005: "Sécurité: manque de moyens pour combattre le crime", L'état de l'Afrique 2005, Paris, Jeune Afrique l'Intelligent, (pages 136-137).

PNLS, 2003 : Rapport des activités de surveillance épidémiologique de l'infection à VIH et de la syphilis au Bénin, Année 2002.

PNUD, 2005: Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005, page 234.

Revue La Marina Bénin, Présidence de la République; No 003, Sept-Oct 2004

Transparency International, 2004: "La corruption sévit dans 60 pays et constitue un véritable fléau dans le secteur public", Berlin, Communiqué de Presse du 20 Octobre 2004.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

1. AWP: Annual Work Plan
2. BenInfo: Base de Données Socio-économiques du Bénin
1. BTP: Bâtiments et Travaux Publics
2. CCA: Bilan Commun de Pays
3. CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
4. CENA: Commission Electorale Nationale Autonome
5. CNLS: Comité National de Lutte contre le Sida
6. CSPR: Centrale de sécurisation des Paiements et des Recouvrements
7. DSRP: Document de stratégie de réduction de la Pauvreté
8. EDS: enquête démographique et de santé
9. F CFA: Franc de la communauté Financière Africaine
10. FMI : Fonds Monétaire International
11. FOB: Franc à Bord (Free on board)
12. FONAC: Front des Organisations Nationales contre la Corruption
13. INSAE: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
14. IST: Infection Sexuellement Transmissible
15. OCI: Organisation de la Conférence Islamique
16. ODEM: Observatoire de déontologie des médias
17. OLCC: Observatoire de Lutte contre la Corruption
18. OMC: Organisation Mondiale du Commerce
19. OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement
20. ONG: Organisation Non Gouvernementale
21. ONU: Organisation des Nations Unies
22. PIB: Produit intérieur brut
23. PNLS: Programme National de Lutte contre le Sida
24. PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
25. PPLS: Projet Plurisectoriel de Lutte contre la Corruption

26. PPTE: Pays pauvre très endetté
27. PRD: Parti du Renouveau Démocratique
28. QUIBB: Questionnaire sur les indicateurs de bien-être de base
29. RB: Renaissance du Bénin (Parti de la)
30. RGPH: Recensement général de la Population et de l'habitation
31. RMDH: Rapport Mondial sur le Développement Humain
32. RNDH: Rapport National sur le Développement Humain
33. SIGFIP: Système intégré de gestion des finances publiques
34. SONACOP: Société Nationale pour la Commercialisation des Produits Pétroliers
35. SONAPRA: Société Nationale pour la Promotion Agricole
36. TBN: taux brut de natalité
37. TBS: taux brut de scolarisation
38. TI: Transparency International
39. UA: Union Africaine
40. UBF: Union pour le Bénin du Futur
41. UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
42. UNDAF: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
43. USD: Dollar des Etats Unis d'Amérique (United States Dollar)
44. VAN: Valeur Actualisée Nette

EQUIPE D'ELABORATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE AU BENIN EN 2004	
<b>SUPERVISION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Moustapha Soumaré, Représentant Résident</li> <li>• Mme Mikiko Sasaki, Représentant Résident Adjoint</li> </ul>
<b>DIRECTION TECHNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Agbodji Jacques Houensou, Conseiller DHD</li> <li>• M. Corneille Agossou, Chef Division Programme</li> </ul>
<b>REDACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel Ahohounkpanzon, Economiste National</li> </ul>
<b>COMITE DE RELECTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Agbodji Jacques Houensou, Conseiller DHD</li> <li>• M. Corneille Agossou, Chef Division Programme</li> <li>• M. Perpétus Jacques Houngbo, Gestion des Connaissances</li> <li>• Mme Isabelle Santos, Assistante du Conseiller Economique Principal</li> <li>• M. Michel Ahohounkpanzon, Economiste National</li> <li>• Mme Gisèle Adissoda, Chargée de Communication et Plaidoyer</li> <li>• M. Romain Dognon, Stagiaire</li> <li>• Mme Ariane Ahyité, Stagiaire</li> </ul>
© UNDP BENIN, JUIN 2005	